

COMMUNE DE  
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal  
du 24 septembre 2024**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Vincent BLANC, Charlotte L'HERMITE Sabine LOPEZ, Christian PHILLY, Anthony RICHAUD.

EXCUSES : Gilbert EL KAÏM qui donne procuration à Thibault DALLAPORTA.

ABSENTS : Elisabeth AUMAGY, Serge RENIET, Erik ROGER, Isabelle DAUTRY

SECRETAIRE : Vincent BLANC.

Le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

**Affaire n°1 - Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.** **2024-085**

M. Cavallo rappelle que la décision prise le 15 avril dernier d'augmenter le taux de la taxe d'habitation a dû être annulée car celle-ci doit être prise avant le 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour une application seulement au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il indique à l'assemblée que les communes classées dans les zones géographiques mentionnées au premier alinéa du I de l'article 232 du code général des impôts (CGI) peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du CGI, majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part de cotisation de taxe d'habitation qui leur revient au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale (CGI, art 1407 ter).

M. Cavallo propose de majorer de 17 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le taux de la taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale, pour la passer de 12,13 % à 14,19 %.

Vincent Blanc : la taxe d'habitation touche que les meublés vacants ou en résidences secondaires ?

Bernard Cavallo : oui tous les meublés hors résidences principales

Le Maire : le taux de la taxe d'habitation n'a pas été augmenté depuis 2017.

Nicolas Roberto : les gîtes loués à l'année sont exonérés de taxe d'habitation.

Adopté à l'unanimité des votants (Gilbert EL KAÏM s'abstient car il était contre la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales).

**Affaire n°2 - Classement de partie de voie communale en chemin de randonnée.** **2024-086**

Dans le cadre de la création d'un circuit de randonnée entre plusieurs communes du territoire, M. Cavallo propose de passer des chemins classés jusque-là « réserve » en chemins classés « affectés ». Cette boucle passera par Simiane la Rotonde, Revest des Brousses, Aubenas, Vachères et Oppedette. Il présente le projet de plan.

Vincent Blanc : les chemins à classer « affectés » restent dans le domaine public communal ?

Bernard Cavallo : les chemins restent dans le domaine public mais sont classés dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Il propose de faire passer l'itinéraire au niveau de l'Agachet plutôt sur la voie communale goudronnée, sur environ 500 mètres afin que

les habitants des deux maisons ne soient pas dérangés par le passage des promeneurs devant chez eux.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°3 - Assainissement collectif – servitude de tréfonds chez un particulier – acte notarié. 2024-087**

Nicolas Roberto, concerné personnellement par cette affaire sort de la salle.

Monsieur le Maire indique que l'extension du réseau d'assainissement collectif effectué en 2007 a donné lieu à des conventions de passage signées par les propriétaires mais elles n'ont pas toujours donné lieu à un acte notarié.

Afin que le réseau assainissement qui passe chez M. Nicolas Roberto soit inscrit au service des hypothèques, il est proposé de signer un acte notarié de servitude de passage.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°4 – Terrasse de l'épicerie – fixation du droit de place - convention d'occupation du domaine public. 2024-088**

Monsieur le Maire propose de renouveler la mise à disposition de la terrasse à l'épicière aux mêmes conditions que l'autorisation précédente : location de 300 € par an, pour une durée de 6 ans.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°5 - Convention de stérilisation et d'identification des chats errants. 2024-089**

M. Aubert propose de signer avec la Fondation 30 Millions d'amis une convention de stérilisation et d'identification des chats errants. Il précise que le vétérinaire d'Apt a accepté de récupérer les chats capturés sur la commune pour les stériliser et les identifier, sans frais de garde. La seule dépense à la charge de la commune sera de capturer les chats, les transporter chez lui et les ramener à Simiane pour les remettre en liberté. Les frais de stérilisation et d'identification sont pris en charge par la fondation.

Monsieur le Maire précise que ni les agents de la commune, ni les élus n'attraperont les chats errants pour les emmener chez le vétérinaire. Deux caisses ont été acquises par la commune pour attraper les chats errants, elles sont mises à la disposition des habitants qui devront capturer eux-mêmes les animaux (seulement ceux qui sont errants et qui provoquent des nuisances, les chats ayant un propriétaire ne seront pas capturés). Un agent ou un élu se chargera de les transporter chez le vétérinaire. Nicolas Roberto : il propose d'écrire la procédure à suivre sur le futur flash infos.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°6 – Acquisition de terrain. 2024-090**

Comme déjà évoqué en séance Monsieur le Maire propose d'acquérir le terrain constructible cadastré E 441 d'une surface de 2 920 m<sup>2</sup> (et E 71 d'une surface de 16 m<sup>2</sup>) situé à côté du jeu de boules chemin des vignes pour un montant de 180 000 € hors frais de notaire (estimation du service des Domaines).

Le projet : construction de logements sociaux, location de bureaux, espace cabinet médical et paramédical.

Il précise qu'un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la Préfecture au titre du fonds de murissement pour financer les études estimées à 60 000 €. L'obtention de cette subvention permettra au projet de bénéficier d'autres subventions par la suite.

Le projet global est estimé à 1 500 000 € totalement financés par les subventions et les loyers futurs.

Vincent Blanc : le projet est porté par la commune, pas par un promoteur ?

Bernard Cavallo : le projet aurait pu être porté par un promoteur mais les conditions n'étaient pas convenables car la commune aurait dû lui payer les loyers des logements vacants.

Le Maire : le projet sera construit en 4 étapes

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n° 7 – Acquisition de terrain - demande de subvention au titre du Fonds de murissement. 2024-091**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du fonds de murissement pour financer les études préliminaires du projet REGAIN pour un montant total de 60 000 euros (honoraires d'architecte, études de sol, bornage, plan topographique...).

Il précise que l'achat du terrain fera l'objet de demande de subventions plus tard, en phase projet de travaux.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°8 – Accueil Collectif de Mineurs (ACM) - création de poste contractuel pour le service cantine. 2024-092**

M. Roberto indique que l'agent qui s'occupait de réchauffer les repas de l'ACM et du nettoyage de la cantine en complément de son contrat initial, ne souhaite plus réaliser cette mission.

Il propose donc de créer un poste contractuel à temps non complet (4h par service) pour recruter un nouvel agent qui sera chargé de confectionner les repas, servir les enfants et nettoyer la cantine le mercredi en période scolaire et pendant les vacances, jusqu'au 31 janvier 2025.

Il précise que le contrat signé avec le traiteur qui livre actuellement les repas à réchauffer, sera dénoncé.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°9– Service administratif - Création de poste pour accroissement d'activité. 2024-093**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée du futur départ à la retraite de la secrétaire de mairie. Suite à sa demande de bénéficier d'une retraite progressive à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024, il est nécessaire d'employer un nouvel agent pour renforcer l'équipe en place.

Il propose de créer un poste à temps non complet (28/35<sup>e</sup>) pour une durée d'un an.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°10 – Avis sur la demande de retrait d'affiliation volontaire au CDG 04 de la ville et du CCAS de Manosque.**

Monsieur le Maire présente le courrier de Monsieur le Président du Centre de Gestion qui informe de la demande de retrait d'affiliation au Centre de Gestion 04, émise par la ville de Manosque.

Après discussion, il propose à l'assemblée de reporter cette affaire à la prochaine séance courant octobre.

Affaire reportée à l'unanimité.

### **Affaire n°11 – Espace Valléen – demande de subvention.**

Dans le cadre de la médiation culturelle, il est possible d'obtenir une subvention de 40% de la part de l'Espace Valléen afin de perpétuer et finaliser l'action en cours (création d'une présentation de l'aile nord du Château en réalité augmentée).

Une demande de subvention sera également déposée auprès des Villages et Cités de Caractère pour ce projet.

Bernard Cavallo propose de reporter cette affaire car il n'a pas obtenu toutes les informations nécessaires.

Affaire reportée.

### **Affaire n°12 - Création d'une nouvelle station d'épuration à Cheyran – réhabilitation des stations d'épuration de Carniol et Chavon – modification de la délibération 2024-041.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2024-041 concernant la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la création d'une nouvelle station d'épuration à Cheyran et pour la réhabilitation des stations d'épuration de Carniol et Chavon établi à 353 346,00 € HT. Il précise que le Conseil Départemental préconise l'ajout d'une marge de 10 % à ce montant compte tenu de l'évolution du prix des matériaux. Ce qui porterait le montant à 388 680 € HT.

Adopté à l'unanimité.

### **Affaire n°13 -Création d'une nouvelle station d'épuration à Cheyran – réhabilitation des stations d'épuration de Carniol et Chavon – modification de la délibération 2024-042.**

Même affaire que la précédente pour la demande de subvention à l'Agence de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

### **Affaire n°14 – Droit de préemption urbain – avis sur la déclaration d'intention d'aliéner n° 2024-013.**

Monsieur le Maire présente la DIA n° 2024-013 concernant les biens cadastrés 038 B n°14 et C n°272 situés à Carniol. Il propose de ne pas préempter pour ces biens.

Adopté à l'unanimité.

### **Affaire n°15 - Manifestation nationale « Le jour de la nuit » - autorisation d'éteindre l'éclairage public au village.**

L'association Vivre à Simiane sollicite l'extinction de l'éclairage public au village la nuit du 12 octobre pour participer à l'évènement national « Le jour de la nuit » et pouvoir observer le ciel au télescope.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses.

Monsieur le Maire informe qu'il a pris une décision par délégation : décision n° 2024/04 concernant l'assurance des bâtiments acquis dernièrement au quartier Sausse derrière l'épicerie.

Il propose de mettre l'ancienne mairie de Carniol à la disposition de la Communauté de Communes qui financera les travaux (gérés par la commune) et percevra les loyers, le temps de rembourser le

montant dépensé. Le bâtiment serait ensuite rendu à la commune qui en disposera pleinement. Il précise que cette proposition sera mise à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal d'ici la fin de l'année.

Vincent Blanc : il trouve très important d'investir dans les propriétés communales.

Monsieur le Maire rappelle que Serge Reniet avait demandé comment aider les chasseurs à se débarrasser des carcasses des gros gibiers. Il avait alors proposé que la commune se renseigne pour l'achat d'un conteneur d'équarrissage, à charge pour la société de chasse de payer l'enlèvement.

Prix du caisson de 1 200 litres : 1 900 € HT et 640 litres : 785 € HT.

Prix de l'équarrissage :

0 à 100 kg : 150 € /passage

101 à 200 kg : 250 € /passage

201 à 500 kg : 375 € / passage

Au-delà de 500 kg : 500 €/tonne

Léon Aubert indique qu'il faudrait éliminer environ 200 kg par week-end de chasse.

En ce qui concerne le futur point d'apport volontaire d'ordures ménagères au niveau du Chapeau rouge, Monsieur le Maire indique que le chef de service à la Communauté de Communes a proposé de le supprimer et de doubler la capacité de l'emplacement existant au niveau de la Chiffonnette.

Sabine Lopez indique que l'emplacement de la Chiffonnette est très sale et qu'on y trouve fréquemment de l'électroménager et autres encombrants.

Nicolas Roberto : et les conteneurs du haut village ?

Monsieur le Maire répond que l'Architecte des Bâtiments de France souhaite qu'ils soient enterrés mais Monsieur le Président de la Communauté de Communes ne veut pas faire d'exception pour Simiane.

Les petits conteneurs sont encore sur place mais pas pour très longtemps.

Il indique que les agents communaux passent très régulièrement sur les emplacements afin de lever les encombrants et nettoyer.

Il prend même le temps de chercher les noms des personnes sur les cartons ou les poubelles et de les appeler pour leur expliquer les règles de tri des déchets.

Il précise qu'un point d'apport volontaire devra être positionnée à Carniol et certainement à la Combe du pommier.

Comme convenu lors de la dernière séance du conseil municipal, Monsieur le Maire fait le point sur les absences des élus lors des conseils municipaux depuis leur élection en juillet 2020.

Fait à Simiane la Rotonde, le. 22/11/2025  
Affiché le 27/11/2025

Le Maire Thibault DALLAPORTA



Le secrétaire, Vincent BLANC